

*Extrait du registre  
des délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil dix-neuf**, le **lundi 21 octobre à 19 heures 30**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire.

**Etaient présents** : Mme Desquesne, M. Daligault, Mme Roelandt, MM. Mèche, Frappy, Mme Bouclier, M. Gascouin, Mme Bouillard, MM. Billard Patrick, Anckaert, Balais, Beauquesne, Billard Pascal, Mmes Cailly, Colin-Martin, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lenepveu, M. Maheu, Mme Morice, M. Pastor et Mme Rolland

**Ont donné pouvoir** : Mme Catherine à Mme Duquesne, Mme Collibeaux à M. Daligault et Mme Mourocq à Mme Desquesne

**Excusés** : /

**Absents** : Mme Blandeau, MM. Siquot et Vasthier

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20191021-19\_01746-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2019  
Date de réception préfecture : 24/10/2019

<b><u>Nombre de délégués</u></b> : - en exercice : 33 - présents : 27 - votants : 30	<b>N° 17 / 1-1-1</b> Date de la convocation : 15 octobre 2019 Date d'affichage de la convocation : 15 octobre 2019 Date d'affichage de la délibération = date de réception en préfecture
<b><u>Secrétaire de séance</u></b> M. Anckaert	<b><u>Objet</u></b> : <b>Marché de travaux pour la gestion des écoulements de la Druance sur le site de l'ancien barrage de Pontécoulant – Désignation de l'entreprise</b>

**ABROGE ET REMPLACE la délibération du 30 septembre 2019**

Vu l'article L 2122-22 du Code Générale des Collectivités Locales,  
Vu la délibération du 21 décembre 2017 relative aux délégations du conseil municipal au Maire,  
Considérant l'avis de la commission d'Appel d'Offres du 18 octobre 2019,

Monsieur Patrick Billard expose qu'une consultation a été lancée le 17 juillet dernier pour la réalisation de travaux pour la gestion des écoulements de la Druance sur le site de l'ancien barrage de Pontécoulant,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix dont 16 abstentions,

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise PEREZ pour réaliser les travaux pour un montant de 214 843.00 € HT soit 257 811.60 € TTC

Pour extrait conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 23 octobre 2019

Le Maire,  
V. DESQUESNE

